

Journée d'étude sur les exportations à Béjaïa - Objectif : 5% d'exportations hors hydrocarbures

Ecrit par Nabil Zenache, dimanche 1 mars 2015
Source : Maghreb emergent (www.maghrebemergent.com)



Ali-bey Nasri, le président de l'Anexal, l'Association nationale des exportateurs algériens (photo publiée sur le site de l'APS).

La rencontre a été une occasion pour le président de l'Association des exportateurs algériens, Ali Bey Nasri, de plaider pour la « dépenalisation de l'acte d'exportation ». Il dira en substance que l'exportateur est d'emblée soupçonné de s'enrichir illégalement bien qu'il ait suivi scrupuleusement les procédures ordonnées par les pouvoirs publics.

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bejaïa-Soummam a organisé, jeudi dernier à l'hôtel Le Zéphir, une journée d'étude sur les exportations. La rencontre, ayant pour thème « Les institutions d'appui et dispositifs de soutien et de promotion hors hydrocarbures », a été consacrée à la sensibilisation des entreprises locales engagées ou envisageant de s'engager dans l'export. Une occasion aussi pour les patrons et représentants de PME/PMI, très peu nombreux à aller à l'international, d'interpeller les acteurs institutionnels, venus parler des cadres incitatifs, préconisés au lendemain de la baisse significative des prix des hydrocarbures.

Le public, composé de communicants dont des institutionnels, de patrons et de représentants d'entreprises mais aussi d'universitaires, a suivi avec intérêt les communications ayant porté sur l'encadrement et la promotion des exportations hors hydrocarbures. On a insisté sur la nécessité absolue d'augmenter la part des exportations des biens et des produits algériens, en dehors des produits pétroliers ou parapétroliers, qui avoisinent quasiment les 99% des exportations algériennes, a-t-on déploré. D'où l'insistance des conférenciers sur les aspects, liés aux garanties et aux assurances.

Et lors des débats, les représentants des entreprises publiques et privées ont chacun, en ce qui le concerne, fait part des difficultés auxquelles ils sont confrontés en dépit des assurances données par

les pouvoirs publics en matière de promotion des exportations hors hydrocarbures. Certains représentants de PME/PMI exportatrices n'ont pas manqué de faire remarquer l'écart existant entre les textes et leur application sur le terrain.

« Tripatouillage unilatéral du système de déclarations douanières »

Mohamed Bessa, directeur de la communication et des exportations de General Emballage, leader national en matière de carton ondulé, a estimé, pour sa part, que ce genre de manifestations « charrient une impression de simulacre et de parodie qui jure avec la réalité. » Il a donné particulièrement pour exemple le « tripatouillage unilatéral » du système de déclarations douanières (SIGAD), qui a obligé les transitaires à déclarer le carton au kilogramme au lieu de l'unité habituellement utilisée, « ce qui a créé de grosses distorsions entre la facturation et les déclarations douaniers (D11) ».

Répondant à une question de Maghreb-Emergent, le représentant de GE dit soutenir globalement le plaidoyer du président de l'ANEXAL, Ali Bey Nasri, pour la révision des dispositifs « scélérats » liés au rapatriement des revenus des exportations, la création d'un marché à terme de devises et de banques d'affacturage.

Qu'il s'agisse de l'assistance ou de Nasri Ali-bey, le président de l'Anexal, l'Association nationale des exportateurs et conseiller à l'export, qui a longuement parlé des « aspects pratiques des dispositifs juridiques sur les exportations », tous ont abordé, chacun avec ses mots, son expérience propre, le problème des difficultés de rapatriements de l'argent des exportations, en conformité avec les textes actuellement en vigueur. Plusieurs cas ont été cités d'exportateurs qui ont eu affaire à la justice pour ce genre de problèmes. « Lesquels problèmes sont dus parfois à des lenteurs excessives dans les procédures ou à des difficultés conjoncturelles rencontrées par les opérateurs nationaux. » On a fait le parallèle avec nos voisins tunisiens ou marocains, qui ont su contourner les difficultés, en adoptant des mesures tendant à encourager les exportations.

Le marché des boissons en exemple de succès

La rencontre a été une occasion pour le président de l'Association des exportateurs algériens de plaider pour la dépenalisation de l'acte d'exportation. Il dira en substance que l'exportateur est d'emblée soupçonné de s'enrichir illégalement bien qu'il ait suivi scrupuleusement les procédures ordonnées par les pouvoirs publics. Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, « les produits algériens issus de la contrebande se retrouvent aisément à l'étranger. Le problème de la qualité du produit algérien ne se pose donc pas. » Pourquoi alors ne pas assouplir les procédures actuelles pour espérer atteindre la barre fatidique de 5% d'exportations hors hydrocarbures ?

Pour atteindre un tel objectif, on a beaucoup insisté sur l'obligation de développer la production nationale et surtout de la diversifier. Il faut, pour ce faire, encourager les opérateurs économiques et libérer l'initiative. On a cité le cas du marché des boissons dont les patrons, organisés, ont investi dans l'outil de production et aussi dans le management. Résultat des courses : on a réussi à faire face à la concurrence des opérateurs internationaux, qui ont émis le vœu de s'installer en Algérie voire même d'imposer un monopole.

Aujourd'hui, les opérateurs algériens s'en sortent très bien, et certains de leurs produits s'exportent même à l'étranger, en Europe et en Amérique. On ne peut en dire autant du secteur de la confiserie où les Turcs exercent un quasi-monopole sur le marché. C'est le cas aussi pour les Chinois, qui ont presque le monopole de la confection, a-t-on déploré bien que le secteur du textile fût naguère l'un des fleurons à l'échelle africaine, a-t-on rappelé avec regret.